

AVIATION CIVILE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale de l'aviation civile

Décision du 9 octobre 2014 modifiant la décision du 10 juillet 2014 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile échelon central)

NOR : DEVA1423164S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile,

Vu le décret n° 2008-1299 du 11 décembre 2008 modifié créant la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son article 3;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 10 et 73;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2013 fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires en application de l'article 10 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique;

Vu l'arrêté du 19 juin 2014 portant nomination du directeur de la sécurité de l'aviation civile;

Vu la décision du 10 juillet 2014 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile échelon central),

Décide :

Article 1^{er}

L'article 3 de la décision du 10 juillet 2014 susvisée est ainsi rédigé :

« *Art. 3.* – Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe "contrôle et exploitation aériens", dans la limite de leurs attributions respectives, à :

Mme Angélica Sparosvich, attachée principale d'administration de l'aviation civile, chef du pôle achats et dépenses de la direction gestion des ressources.

M. Louis-Valentin Cabuzel, attaché d'administration de l'aviation civile, adjoint au chef de pôle achats et dépenses de la direction gestion des ressources.

Mme Fabienne Gataleta, attachée d'administration de l'aviation civile, chef par intérim du pôle finances de la direction gestion des ressources. »

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 9 octobre 2014.

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile,
P. CIPRIANI